

ACTUALITÉS SUR...

■ PERSPECTIVE

CYCLE D'ÉCHANGES AUTOUR DES ENJEUX D'INTÉGRATION

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Bas-Rhin et de la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale (DRJSCS) d'Alsace, et avec leur soutien financier, propose un cycle d'échanges à destination des acteurs concernés par les enjeux de l'intégration. Il se déroulera à Strasbourg, de janvier à mai 2015, sur quatre demi-journées.

La notion d'intégration est complexe à appréhender. Souvent mise en cause, car mal comprise et utilisée de manière inadéquate, elle renvoie à différents enjeux. Au-delà d'une approche en termes de politique publique, il est proposé d'interroger plus largement, dans le cadre de ce cycle, la notion d'intégration sociale.

Cette thématique sera questionnée lors de 4 temps d'échanges :

- **Judi 15 janvier 2015** : La présence immigrée en France et en Alsace : un enjeu d'intégration ?... ou d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants ?...
- **Mercredi 11 février 2015** : Les jeunes descendants d'immigrés : qui sont-ils ? Comment sont-ils perçus ? Et comment se construisent-ils ?
- **Judi 26 février 2015** : Les discriminations liées à l'origine : une inégalité de traitement qui fait obstacle à une réelle intégration sociale pour les immigrés comme pour leurs descendants...
- **Mardi 24 mars 2015** : Les personnes âgées immigrées : un enjeu de politiques publiques ?

Une journée d'étude, le **vendredi 22 mai 2015**, permettra de mettre en commun les réflexions issues de ces 4 temps d'échanges et d'aller plus loin par rapport aux enjeux qui en résultent.

S'adressant à un public large (collectivités, Etat, associations, intervenants sociaux...), ce cycle s'inscrit dans une logique de qualification mutuelle et de mise en réseau des acteurs.

>>> Le programme détaillé du cycle, ainsi que les modalités d'inscription se trouvent sur le site Internet de l'ORIV :

<http://www.oriv-alsace.org/category/agenda/>

L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

■ RETOUR SUR

JOURNÉE D'ÉTUDES ET D'ÉCHANGES "L'ÉGALITÉ, UNE CLEF POUR LA QUALITÉ"

Le 25 septembre dernier, s'est tenue à Paris une journée d'études et d'échanges, organisée par le Furet en lien avec de nombreux partenaires (dont l'ORIV), intitulée "L'égalité, une clef pour la qualité". Cette journée, a réuni une centaine de professionnels de la petite enfance.

Les objectifs étaient les suivants :

- dresser un panorama des enjeux liés à l'égalité dans le champ de la petite enfance à partir des politiques mises en œuvre dans ce domaine et des pratiques des professionnel/les ;
- aborder ces questions dans une perspective européenne ;
- proposer les points de vue d'universitaires, d'élus, de praticiens, d'associations, d'organismes publics venus de différents horizons.

Gaëlle Donnard, chargée de mission Prévention des discriminations à l'ORIV, a introduit la journée par la présentation du guide co-élaboré avec le Furet "Petite enfance : plus d'égalité par une prévention des discriminations – Guide des professionnel-lles".

>>> Télécharger le guide :

http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/guide_furet_oriv_petite_enfance_discriminations.pdf

>>> Retrouver les contributions des intervenant-e-s :

http://www.lefuret.org/COMMUNIQUE_16_10_2014

ZOOM >

**Enjeux actuels
des migrations
internationales**



octobre - novembre 2014

n° 95

Bulletin d'information
de l'Observatoire Régional
de l'Intégration et de la Ville



ZOOM >

Enjeux actuels des migrations internationales

Au 21^{ème} siècle, à l'heure de la mondialisation, il n'est plus possible d'envisager les migrations uniquement à l'échelle nationale voir européenne. Penser la circulation des personnes au seul niveau de la France serait en contradiction avec la logique de libre circulation des informations, des biens, des capitaux et ferait abstraction de l'impact des événements qui se produisent au niveau mondial. Il importe donc de décentrer le regard et d'avoir une vision globale. Or les discours et prises de position sur l'immigration relèvent souvent d'une approche ethnocentrée et de l'immédiateté...

■ UNE INSCRIPTION DANS UN LONG PROCESSUS ET UN DROIT FONDAMENTAL

Gildas Simon, géographe, considère que les "migrations actuelles ne sont qu'une phase nouvelle d'un processus long. Historiquement, on peut considérer qu'il y a eu deux grands mouvements de mondialisation sur le plan migratoire. La première vague, [...] a débuté au milieu du XIX^{ème} siècle, avec la première révolution industrielle [...]. Depuis 1970 et l'ouverture des économies, on est entré dans une seconde phase de migrations"¹. Celle-ci s'inscrit dans une logique de libéralisation des échanges, en particulier, commerciaux.

Plus globalement, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 13 (cf. au dos), prône la liberté de migration et de déplacement comme un droit fondamental. Toute personne dispose donc normalement du droit à la mobilité. Gildas Simon souligne que "l'immense majorité des populations du monde, y compris dans les pays de Sud, ne souhaite pas partir, ne souhaite pas devoir émigrer. Mais il redit aussi [...] combien les migrations s'efforcent de répondre à quelques-uns des besoins les plus fondamentaux de la personne humaine ; essentiellement lorsqu'elle ne peut pas ou ne peut plus les satisfaire dans une aire territoriale de proximité"².

■ UN PHÉNOMÈNE LIMITÉ QUI SE DIVERSIFIE

Les Nations Unies³ estiment à 232 millions le nombre de personnes qui résident hors de leur pays natal. Elles étaient 175 millions en 2000,

soit une croissance de 24%. Toutefois, rapporté à la population totale, le nombre de migrants internationaux reste relativement faible avec un taux de 3,2% de la population mondiale. Ce taux reste par ailleurs relativement stable dans le temps.

De nouvelles tendances sont à prendre à compte dans le cadre d'une réflexion sur les enjeux des migrations. Les migrations internationales actuelles témoignent de la mobilité grandissante des personnes et notamment des femmes. Elles représentent 48% de l'effectif mondial de migrants mais cette proportion varie considérablement d'une région à l'autre. C'est en Europe que la part des femmes parmi les migrants est la plus élevée.

Le nombre de migrants âgés de moins de 20 ans dans le monde atteint 34,8 millions en 2013. Quant au nombre de migrants de plus de 60 ans, il est passé de 26 à 37 millions entre 1990 et 2013.

Par ailleurs les chiffres font état d'une migration de plus en plus qualifiée, voire très qualifiée. Il y a l'"exode des cerveaux" ("brain drain"), mais aussi "la migration de qualifiés dans les professions médicales et les services de santé vers les pays riches et vieillissants ("care drain")"⁴. Le nombre de migrants diplômés du supérieur dans les pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) a augmenté de 70% en dix ans. Dans presque tous les pays d'origine, le taux d'émigration des personnes hautement qualifiées est supérieur au taux d'émigration total.

■ DE NOUVELLES CONFIGURATIONS MIGRATOIRES

De fait, la moitié des migrants internationaux résident dans dix pays. En 2013, les Etats-Unis accueillent le plus grand nombre de migrants (45,8 millions soit 20% du total) suivis par la Fédération de Russie (11 millions). L'Allemagne, avec 9,8 millions arrive en troisième position et le Royaume-Uni en cinquième, au même niveau que les Émirats Arabes Unis avec 9,1 millions chacun. 7,5 millions de migrants résident en France, la plaçant juste après⁵. Ainsi la France est certes un pays d'immigration mais il est loin d'être le premier et le seul.

Pour autant cette approche ne rend pas compte de la réalité actuelle des mouvements migratoires. Toutes les régions du monde et souvent de manière simultanée, sont concernées par les flux migratoires, que ce soient comme zone de départ, d'arrivée ou de transit.

Pour Catherine Wihtol de Wenden⁶, le processus a connu un changement depuis ces vingt dernières années, "nous sommes entrés dans une nouvelle ère de migrations de masse, y compris dans des régions auparavant peu touchées par ces phénomènes. Les mouvements migratoires se caractérisent par de nouvelles configurations, Sud-Sud, Nord-Nord, Nord-Sud, et plus seulement Sud-Nord. Tandis que les catégories de migrants se diversifient - femmes, mineurs isolés, experts, professionnels de la santé, touristes, seniors, déplacés environnementaux -, les statuts de ces migrants sont très différents, et parfois ambigus, comme par exemple les demandeurs d'asile ou les membres du regroupement

familial migrant pour trouver du travail. [...] Aujourd'hui, réfugiés et travailleurs se confondent sociologiquement"⁷.

■ DES RAISONS MULTIPLES À L'ORIGINE DES MIGRATIONS

Les causes de migrations quant à elles sont complexes et variées et les penser uniquement par le facteur économique serait de fait réducteur. Considérer les migrants exclusivement comme des personnes en situation de grande précarité les renvoie à une vision misérabiliste qui ne permet pas de les inscrire dans une logique de compétences et de ressources.

La crise économique qui sévit depuis 2008 a eu un impact sur les flux migratoires mais la réalité est complexe et ne se limite pas aux déplacements des ressortissants des pays les plus pauvres vers les pays les plus riches.

Ainsi, explique Catherine Wihtol de Wenden "avec le rallongement de la durée de la vie, nous voyons aussi des migrations Nord-Sud, des seniors qui s'installent au soleil mais aussi des gens qui créent des entreprises dans des pays du Sud, dans des pays émergents » Elle évoque un "autre enjeu de taille" des futures migrations internationales à savoir la "recherche de matière première" : "Les Chinois vont en Afrique pour pêcher mais aussi pour chercher des terres rares ou des minéraux qu'ils n'ont pas chez eux. Cela devient aussi un facteur de migrations internationales"⁸.

Les nombreux conflits de par le monde continuent à pousser les gens à quitter leur région ou leur pays. Pour autant, parmi les migrants internationaux, les réfugiés ne représentent qu'une proportion modeste, 7%, soient 15,7 millions à travers le monde⁹. L'asile est un droit reconnu internationalement mais basé sur le principe de la souveraineté des États donc seuls ces derniers ont le pouvoir de déterminer la pertinence d'une demande et d'accorder le droit d'asile sachant que la définition de la "persécution" est sujette à interprétation. Lorsque la demande d'asile est acceptée, la personne obtient le statut de réfugié.

Par ailleurs certaines personnes vont fuir pour les mêmes raisons que les réfugiés (conflit armé, violence généralisée, violations des droits humains) sans pour autant quitter leur pays. On ne parle plus alors de réfugié, mais de déplacé interne. Fin 2009, la population de déplacés internes dans le monde était estimée à 27 millions¹⁰.

■ UNE "NOUVELLE" CATÉGORIE DE MIGRANTS

A côté des conflits armés, les catastrophes naturelles provoquent également des déplacements de population. "L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime entre 200 millions à un milliard le nombre de personnes qui pourraient migrer d'ici 2050 pour des raisons climatiques"¹¹.

Le lien entre migration et environnement n'est pas nouveau mais a pris une ampleur différente ces dernières années. Sous l'effet du réchauffement climatique, des phénomènes tels que des

inondations, des cyclones, désertification, se sont multipliés, menaçant en priorité des pays du Sud et provoquant des déplacements massifs de populations. Le concept "environmental refugee" est apparu officiellement en 1985 dans le rapport pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)¹². Selon Françoise Gemenne¹³, "cette apparition est largement liée à l'importance croissante de l'environnement dans les politiques publiques et les relations internationales", environnement qui "va s'imposer peu à peu dans l'agenda politique international et éclairer d'un jour nouveau la question déjà ancienne des migrations environnementales"¹⁴. Plusieurs termes sont utilisés pour parler des populations qui fuient leurs pays du fait de situations climatiques extrêmes : réfugiés environnementaux, réfugiés écologiques, réfugiés climatiques ... mais ces expressions n'ont pas d'existence juridique (cf. au dos - article 1^{er} A de la Convention de Genève). A l'heure actuelle, la question qui se pose pour ces migrants, qui sont contraints de se déplacer du fait du changement climatique et de ses conséquences, est celle de leurs droits.

■ LES MIGRATIONS : UNE NÉCESSITÉ DANS L'AVENIR ?

A l'échelle européenne, à l'heure actuelle, certains pays, comme la France ou l'Angleterre, n'ont pas besoin, dans l'immédiat, d'une immigration massive pour le maintien d'une population active contrairement à l'Allemagne ou l'Italie. L'Allemagne a en effet une très faible natalité depuis plus de 40 ans ce qui entraîne une baisse de la population active. Cependant même si certaines analyses prévoient que la population active potentielle de la France devrait demeurer du même ordre de grandeur qu'aujourd'hui à l'horizon de 2030, "d'un point de vue strictement économique, la France a toutefois deux raisons d'être ouverte à l'immigration" selon Gérard-François DUMONT : "Premièrement, il faut bien constater une faible appétence de nos nationaux pour un certain nombre de métiers. [...] Deuxièmement : "la France, comme tout autre pays, a intérêt à être plus attractive en vue d'attirer des ingénieurs, des chercheurs et autres personnes hautement qualifiées venant de pays étrangers"¹⁵.

Au-delà de ces considérations économiques, les flux migratoires relèvent d'enjeux de droit liés à la protection des personnes (demande d'asile) et/ou au droit de vivre en famille. "Les migrations familiales constituent 60% de l'immigration légale contre 10% seulement pour l'immigration de travail. Or le regroupement familial et le droit de vivre en famille pour les Français mariés à des étrangers sont des droits constitutionnels et protégés par des traités internationaux"¹⁶.

Les migrations sont certes inévitables et nécessaires, mais elles sont surtout source de richesses, de ressources et la société française gagnerait à ne pas l'oublier.

ZOOM

■ REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

¹ Gildas Simon, "Nous ne sommes pas dans une situation migratoire inédite", in *Phosphore*, n° 315, septembre 2007.

² Guy Di Méo, "Notes de lecture - SIMON Gildas, La planète migratoire dans la mondialisation", in *Revue européenne des migrations internationales*, vol.26 – n°1, 2010, p. 187. <http://remi.revues.org/5051?lang=es>

³ OCDE, Nations Unies - Département des affaires économiques et sociales, *Les migrations internationales en chiffres*, octobre 2013, 6 p. <http://www.oecd.org/fr/els/mig/les-migrations-internationales-en-chiffres.pdf>

⁴ France Diplomatie – Ministère des Affaires étrangères et du Développement international - *Comprendre les enjeux de la mobilité et des migrations pour le développement, avril 2013* : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/gouvernance-1053/mobilite-migration-et/article/comprendre-les-enjeux-de-la>

⁵ OCDE, Nations Unies - Département des affaires économiques et sociales, *Les migrations internationales en chiffres*, octobre 2013, 6 p.

⁶ Professeur à Sciences Po, directrice de recherche au CNRS (CERI) et membre du comité d'orientation du Musée national de l'histoire de l'immigration.

⁷ Catherine WIHTOL DE WENDEN, *Atlas des migrations. Un équilibre mondial à inventer*, Éditions Autrement, septembre 2012, p. 7. (Collection Atlas/Monde).

⁸ Sybille De Larocque, *232 millions de migrants - Migrations internationales, quels enjeux ?*, JOL PRESS, 3 octobre 2013

<http://www.jolpress.com/assemblee-generale-onu-migrations-internationales-quels-enjeux-article-822105.html>

⁹ OCDE, Nations Unies - Département des affaires économiques et sociales, *Les migrations internationales en chiffres*, octobre 2013, 6 p.

¹⁰ UNHCR, *Personnes déplacées internes* <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d3b0.html>

¹¹ Isidore Kwandja Ngembo, *Protéger les victimes du changement climatique*, Le Monde diplomatique, 24 janvier 2014.

<http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2014-01-27-climat>

¹² Thomas LOUBIERE, *Le statut de réfugié climatique n'a pas d'existence juridique*, Libération, 18 octobre 2013.

http://www.liberation.fr/monde/2013/10/18/le-statut-de-refugie-climatique-n-a-pas-d-existence-juridique_940620

¹³ Chercheur au Centre d'Études et de Recherches Internationales, Sciences Po Paris et au Centre d'Études de l'Ethnicité des Migrations, Université de Liège.

¹⁴ Françoise GEMENNE, *Migrations et environnement, état des savoirs sur une relation méconnue*, in GISTI *Quel statut pour les réfugiés environnementaux ? Actes de la journée du 14 décembre 2007*, juin 2008, pp. 5-11

http://www.gisti.org/IMG/pdf/je_08refugies-environnementaux.pdf

¹⁵ Interview de Gérard-François DUMONT, in, *Autosuffisance démographique*, Atlantico, 1er septembre 2014

<http://www.atlantico.fr/decryptage/france-pas-besoin-immigration-et-autres-enseignements-emploi-que-revele-etude-notre-demographie-horizon-2030-gerard-francois-1728590.html>

¹⁶ *Immigration : vrais chiffres et vraies questions - Questions à Patrick SIMON*, Directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques, Dernières Nouvelles d'Alsace, Mardi 2 décembre 2014, p. 2.

■ QUELQUES DÉFINITIONS

Déplacé interne

On utilise souvent de façon erronée le terme de réfugiés pour désigner les personnes déplacées internes. Contrairement aux réfugiés, les déplacés internes n'ont pas traversé de frontière internationale pour chercher asile dans un autre pays. Ils sont restés dans leur pays. Même s'ils ont fui pour des raisons similaires à celles des réfugiés (conflit armé, violence généralisée, violations des droits humains), les déplacés internes demeurent légalement sous la protection de leur propre gouvernement, ce gouvernement constituant parfois lui-même la cause de leur fuite. En tant que citoyens, les déplacés internes conservent l'ensemble de leurs droits, dont celui à la protection en vertu des droits humains et des principes du droit international humanitaire.

Réfugié

Selon la Convention de Genève du 28 juillet 1951, "le terme de réfugié s'applique à toute personne (...) qui (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays" (article 1).

Déclaration universelle des droits de l'homme 10 décembre 1948

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction du zoom : Martine Thiebauld
Murielle Maffessoli
Rédaction : Équipe de l'ORIV
Suivi et contact : Diane Hässig



Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg
tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31
mél. : contact@oriv.fr / www.oriv-alsace.org